



## TU HANDIS QUOI ?

Lettre N°7 du Groupe Fédéral Handicap  
des Fonctions Publiques



*Christophe ROTH, délégué Fédéral handicap Fonctions Publiques CFE CGC*

*Et*

*Béatrice TOMASI, son adjointe*

*Ont le plaisir de vous présenter leurs meilleurs vœux.*

*Que cette nouvelle année vous apporte santé, réussite et bonheur !*

*Bonne Année 2016 !*

"Alors que nous sommes entrés dans la nouvelle année, marquons notre résistance et notre fermeté à la haine; protégeons et déployons sans réserve nos valeurs de fraternité et de solidarité sur le terrain qui est le nôtre, celui qui nous appartient: la défense du handicap, la défense de l'accès partout et pour tous, le respect des lois et des textes en vigueur et la non discrimination.

Même si les heures sombres resteront à jamais gravées, c'est avec mesure et pragmatisme que nous n'oublions pas ces merveilleux moments où notre action a permis de générer des actions positives et d'additionner des victoires humaines pour des collègues en situation de handicap.

**Ainsi en 2015, plus de trois cent collègues nous ont sollicités pour des démarches de compensation ou autres concernant leur problème face au handicap dans leur emploi.**

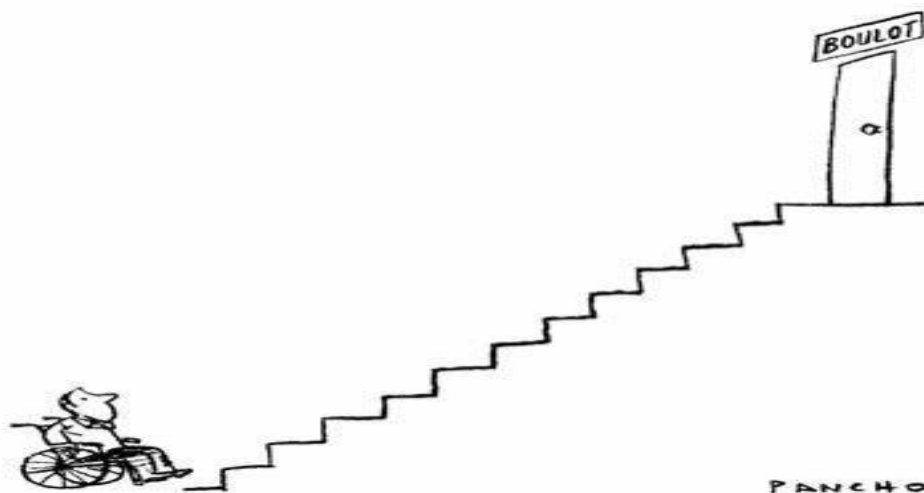
En 2016, avec Béatrice TOMASI -mon adjointe - nous restons à votre disposition et résolument engagés à aider nos collègues en situation de handicap.

Je vous souhaite une paisible, harmonieuse, et rayonnante année 2016."

**Christophe ROTH**

**Délégué Fédéral en charge du Handicap**

# Crise et Handicap : bientôt 500 000 chômeurs ?



Les personnes en situation de handicap sont encore plus touchées par la crise que les valides. Leur chômage bat des records, le cap du demi-million de demandeurs d'emplois étant en vue. La dernière étude de la Dares (ministère de l'emploi) chiffre à 468 426 le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap en juin 2015, soit 8,5% de l'ensemble des chômeurs.

Depuis 2007, le nombre de demandeurs d'emplois handicapés a plus que doublé (+130%). Cette forte hausse est imputable en partie à une croissance du nombre de personnes ayant la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) L'effet crise fait qu'on licencie beaucoup plus, et en particulier les personnes en situation de handicap.

En 2014, la hausse annuelle du nombre de personnes handicapées inscrites à Pôle emploi a été de 9,5%, presque deux fois plus rapide que celle de l'ensemble des demandeurs d'emplois

Les demandeurs d'emploi handicapés cumulent en effet les difficultés, étant plus âgés, moins formés et plus affectés par le chômage de longue durée que la moyenne : 46% ont plus de 50 ans, 25% seulement ont au moins le niveau bac et 57% sont au chômage depuis plus d'un an. Leur manque de qualification est due aux difficultés de poursuivre une scolarité en milieu ordinaire, aux moyens de moyens humains et financiers ainsi qu'au manque d'accessibilité des établissements scolaires ou supérieurs. Les apriori autour du handicap et les craintes des recruteurs jouent également pour beaucoup. **Pourtant, 80 % des handicaps sont invisibles et seuls 15 % des salariés handicapés ont besoin d'un aménagement de poste**



FONCTIONS PUBLIQUES CFE-CGC

15-17, rue Beccaria

75 012 PARIS

Tél : 01 44 70 65 90

@ : [ufcfcg@wanadoo.fr](mailto:ufcfcg@wanadoo.fr)

Adhérez



## Caractéristiques des bénéficiaires de l'OETH en emploi dans les trois versants de la fonction publique par sexe, âge, catégorie statutaire au 1er janvier 2013

	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Total fonction publique
<b>Sexe (en %)</b>				
Femme	53	51	74	57
Homme	47	49	26	43
<b>Âge (en %)</b>				
De 15 à 25 ans	1	1	1	1
De 26 à 40 ans	22	15	15	17
De 41 à 55 ans	57	58	63	58
56 ans ou plus	21	25	22	24
<b>Catégorie statutaire (en %)</b>				
A	30	3	8	13
B	23	7	17	15
C	31	82	69	61
Ouvriers de l'Etat	2	0	0	1
Non titulaires	14	8	6	10
<b>Effectifs*</b>	<b>69 700</b>	<b>88 500</b>	<b>49 600</b>	<b>207 800</b>
<b>Répartition selon la fonction publique (en %)</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

\* Ne comprend ni les chambres consulaires ni les caisses de Sécurité sociale.

Champ : employeurs de la fonction publique d'au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent ; France entière.

Source : FIPHFP, campagne de déclaration 2014.

### 2.4 millions de RQTH!

Les personnes lourdement handicapées ne sont pas les seules concernées. Ce sont souvent des personnes de plus de 50 ans, qui souffrent par exemple de troubles musculo-squelettiques dus à des gestes répétitifs au travail.

En 2013, 2,4 millions de personnes de 15 à 64 ans disposaient d'une reconnaissance administrative de handicap. Si l'on ajoute les personnes déclarant souffrir d'un problème de santé durable les limitant depuis au moins 6 mois dans leurs activités quotidiennes, on estime que **5,5 millions de personnes sont concernées par le handicap**, soit 14% de cette tranche d'âge, selon la Dares.



## Le handicap psychique

**« J'étais submergée par l'angoisse. Je ne mangeais plus, ne dormais plus, je voulais toujours en faire plus dans mon poste de travail, je suis fonctionnaire et malgré les préjugés de notre société sur la Fonction Publique, je restais plus tard que les autres », raconte calmement Sylvie, 48 ans. Après vingt ans de vie professionnelle sans encombre, elle a fini par faire un burn-out. Depuis, elle a obtenu une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) pour ses troubles anxieux.**

Car, depuis 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées reconnaît les troubles psychiques - schizophrénie, bipolarité, angoisse, dépression, troubles obsessionnels compulsifs - comme pouvant causer un handicap.

**Selon l'Organisation mondiale de la santé, ces maladies qui affectent la personnalité touchent une personne sur quatre dans le monde à une période sa vie. Les progrès des traitements leur permettent désormais de mener une vie professionnelle.**

Mais, dans le monde du travail, le sujet est tabou. La grande majorité des malades psychiques sont au chômage ou « au placard dans la Fonction Publique ». *C'est le handicap le plus redouté car le plus difficile à gérer*, indique certains chefs de service.

En matière de handicap, on est surtout focalisé sur l'aménagement des postes de travail...

Or, c'est l'organisation du travail qui est en question, car *les personnes atteintes de troubles psychiques sont plus sensibles au stress et à la tension*, un salarié ou un fonctionnaire bipolaire peut, par exemple, avoir une énergie débordante en début de mois et être abattu à la fin.



Méconnu, le handicap psychique inquiète les employeurs. *Les préjugés types sont la violence, le risque de suicide, du coup, la plupart des salariés atteints de troubles psychiques cachent leur situation.*

En France, **600 000 personnes** seraient touchées par ce type de troubles invalidants, mais seules 350 000 sont reconnues handicapées, estime l'Insee.

Le risque est la mise à l'écart.

Dépression, angoisse, anxiété, les services de ressources humaines gèrent déjà les personnels atteints de ces troubles psychiques. **C'est une cause majeure des arrêts maladie.** Mais cette pause indispensable pose problème à long terme. *Plus ça dure, plus les chances de retour au travail s'amenuisent. Les services ressources humaines sont démunies, elles ne savent pas comment faire revenir la personne.*

Pour ces malades, le travail est pourtant un facteur de remise en selle. *Une fois qu'on a trouvé le bon parcours de soin, le bon accompagnement, le retour est possible.*

***La notion de handicap psychique n'est pas définitive...***

**FONCTIONS PUBLIQUES CFE-CGC**  
15-17, rue Beccaria  
75 012 PARIS  
Tél : 01 44 70 65 90  
@ : [ufcfp.cgc@wanadoo.fr](mailto:ufcfp.cgc@wanadoo.fr)

Adhérez